Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20260910-2026_13B-DE

Publié le 27/10/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL ES DUNES
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation
12.08.2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	9
Votants	9
Quorum :	6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six le dix septembre à 18h30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Etaient présents : Philippe PESQUEREL, Nathaly MONROCQ, Jean-Christophe CARON, Olivier GUILLEMETTE, Claude FOUCHER, Angélique LEMIERE, Magali LONCLE, Philippe PIARD, Jacques-Yves OUIN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Régis CROTEAU

Secrétaire de séance : Jean-Christophe CARON

Délibération n° 2026/13B
Objet : Aménagement de protection – Futur siège

Pour sécuriser les abords du site du futur siège, il est prévu la confection d'une noue. Après consultation de plusieurs entreprises, il a été décidé de retenir l'entreprise BARIL T.P. à Verson pour la somme de 20 146 € HT soit 24 175,20 € TTC.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de valider l'offre de l'entreprise BARIL T.P. pour la somme de 20 146 € HT soit 24 175,20 € TTC.

↳ Autorise M. le Président à accomplir toutes les démarches et formalités et à signer le devis.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe PESQUEREL

COMMUNAUTE de COMMUNES Val ès dunes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.